réseau vélo et marche

Collectivités engagées pour les mobilités actives

Barème des cotisations annuelles 2027

Adopté par l'assemblée générale du 30 septembre 2026

Communes et intercommunalités

Tranches de population	Cotisation	
Moins de 2000 habitants	150 €	
Entre 2000 et 5000 habitants	200 €	
Entre 5000 et 10 000 habitants	250 €	
Entre 10 000 et 15 000 habitants	250 €	+ 0,01 € par habitant à partir du 10 001ème habitant*
Entre 15 000 et 20 000 habitants	350 €	
Entre 20 000 et 30 000 habitants	450 €	
Entre 30 000 et 40 000 habitants	550 €	
Entre 40 000 et 50 000 habitants	650 €	
Entre 50 000 et 70 000 habitants	750 €	
Entre 70 000 et 100 000 habitants	1 200 €	
Entre 100 000 et 150 000 habitants	1 700 €	
Entre 150 000 et 200 000 habitants	2 500 €	
Entre 200 000 et 300 000 habitants	3 000 €	
Entre 300 000 et 500 000 habitants	5 500 €	
Entre 500 000 et 1 500 000 habitants	8 000 €	
Plus de 1 500 000 habitants**	16 500 €	

Calculez votre cotisation via ce calculateur.

* Pour les EPCI dont des communes sont déjà adhérentes, la population des dites communes est retranchée de la population intercommunale pour calculer la cotisation de l'EPCI.

** Compte tenu de son statut d'EPCI à statut unique, une cotisation spécifique est fixée pour la Métropole du Grand Paris : la cotisation est fixée à 9 000€ pour 2027.

**Compte tenu de son statut de collectivité unique, la Ville de Paris (ville et département à statut particulier) s'acquitte de la cotisation telle que définie au point 1 pour les plus de 1 500 000 habitants.

Communes dont l'intercommunalité est adhérente

Pour les communes qui rejoignent le Réseau vélo et marche et dont l'intercommunalité est déjà adhérente, une tarification spéciale s'applique (ci-dessous) à l'exception de la ville de Paris.

Tranches de population	Cotisation
Moins de 20 000 habitants	150 €
Entre 20 000 et 50 000 habitants	300 €
Entre 50 000 et 100 000 habitants	500 €
Entre 100 000 et 200 000 habitants	750 €
Entre 200 000 et 500 000 habitants	1 000 €
Plus de 500 000 habitants	1 500 €

Départements

Tranches de population	Cotisation
Moins de 200 000 habitants	4 000 €
Entre 200 000 et 600 000 habitants	5 000 €
Entre 600 000 et 1 500 000 habitants	6 000 €
Plus de 1 500 000 habitants	7 000 €

Régions

Tranches de population	Cotisation
Moins de 2 000 000 habitants	10 000 €
Entre 2 000 000 et 3 000 000 habitants	12 000 €
Entre 3 000 000 et 4 000 000 habitants	12 500 €
Entre 4 000 000 et 6 000 000 habitants	13 000 €
Entre 6 000 000 et 10 000 000 habitants	14 000 €
Plus de 10 000 000 habitants	28 000 €

EPCI sans fiscalité propre et membres associés

Tranches de population	Cotisation
Moins de 20 000 habitants	600 €
Entre 20 000 et 70 000 habitants	750 €
Entre 70 000 et 100 000 habitants	850 €
Entre 100 000 et 150 000 habitants	1 300 €
Entre 150 000 et 200 000 habitants	1 500 €
Entre 200 000 et 600 000 habitants	4 000 €
Entre 600 000 et 1 000 000 habitants	6 500 €
Plus de 1 000 000 habitants	8000 €

Pour les membres associés et collectivités étrangères : cotisation négociée selon les situations, arbitrée par le Conseil d'Administration.

Pour toute question relative à votre adhésion ou au montant de votre cotisation, contactez info@reseau-velo-marche.org.